

## ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2019-278

### Portant règlement temporaire de la circulation

- voirie -

Voie : **route des Brandes**  
Nom et adresse du demandeur : **SARL STPA – M. ALBERT Dominique**  
**62 Route de Royan**  
**171420 COZES**

**Le Maire de Méditerranée,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 à L 2213-4,  
Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes,  
Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie- signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,  
Vu le Règlement Communal de Voirie adopté au conseil municipal du 26 avril 2016,  
Vu la demande faite par l'entreprise SARL STPA pour des travaux de suppression et de création de ralentisseurs sur la rue ci-dessus mentionnée,  
Vu la demande d'arrêt de circulation formulée par l'entreprise SARL STPA de Cozes (Charente-Maritime),  
Vu la réalisation des travaux prévue le entre le 17/06/2019 et le 03/07/2019 pour une durée de 15 jours,

### ARRETE

**Article 1 :** Durant la période précitée, la circulation automobile sera règlementée comme suit sur la voie ci-dessus mentionnée :

- **Fermeture à la circulation sauf riverains**

**Article 2 :** La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée de réaliser les travaux et sera conforme à l'instruction interministérielle susvisée et d'éventuelles **déviations seront mises en place.**

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à la gendarmerie de SAUJON, à l'entreprise SARL STPA, à la policière municipale et aux services techniques de MEDIS, aux services techniques de ROYAN.

Fait à Méditerranée le 07/06/2019

Pour le Maire, l'adjoint délégué,  
**Daniel GERMAIN**

Certifié exécutoire par le Maire après  
Affichage ou notification le : 07/06/2019

Pour le Maire, l'adjoint délégué  
**Daniel GERMAIN**



